

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

Ordre du jour :

- 1- Budget (Commune et Camping)
 - Comptes financiers uniques 2025, affectation du résultat
 - Budgets primitifs 2026
 - Vote des taux
 - Subvention camping

- 2- Voirie
 - La Mothe Jacquelin
 - Le parking de la D1
 - Travaux rue des Gravées
 - Travaux rue du Champ Fief

- 3- Tableau des effectifs

- 4- Création d'emploi d'adjointe administrative de 2^{ème} classe

- 5- Commissions communales

- 6- Représentant.e.s dans les différents organismes

- 7- Tarifs des salles

Questions diverses

Secrétaire de séance : Frédéric David

Présents : PAILLOUX Richard, LAPEYRIE Magali, ROY Geneviève, BERGOT Aurélia,
RAIVARD Valérie, BERNON Vincent, DAVID Frédéric, LECHELON Marion, BOIRON Anthony,
MADY Chloé, LAÏCHOUR Rabah, COLLET Marie-Claude, LE LUHERNE Charles, CHARLES Simon,
BARATON Jacky

**Compte financier unique
2025**

COMMUNE

Après contrôle de l'ordonnateur et du comptable publique, les comptes sont en adéquation et le Compte financier unique 2025 est arrêté comme suit.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	→	599 271,55 euros	
Recettes de fonctionnement	→	720 415,66 euros	
Excédent de fonctionnement 2025	→	121 144,11 euros	
Résultat reporté	→	374 403,70 euros	
Résultat à la clôture de l'exercice	→	495 547,81 euros	
Reste excédent reporté (compte 002)	→		495 547,81 euros

Grâce aux restes à réaliser 2025 reportés en 2026, il n'y a pas de besoin de financement, donc pas d'affectation au 1068. La totalité du résultat à la clôture de l'exercice est imputé au compte 002.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	→	706 660,80 euros	
Recettes d'investissement	→	648 639,17 euros	
Déficit d'investissement 2025	→	58 021,63 euros	
Déficit reporté	→	53 266,90 euros	
Résultat à la clôture de l'exercice	→	- 111 288,53 euros	(compte 001 DI)

Restes à réaliser : dépenses	→	113 465,00 euros
Recettes	→	381 923,18 euros

Simon Charles présente le compte financier unique 2025. Il indique qu'il n'a pu être voté lors du précédent mandat pour des raisons techniques (retard dans l'envoi aux communes des CFU aux communes suite panne logiciel comptabilité publique Hélios) et diverses. Il diffuse une présentation avec l'évolution des indicateurs sur la période 2021-2025.

VOTE :

Le maire doit se retirer de la séance concernant le vote du CFU.

11 pour 3 contre (R. Laïchour, MC Collet, C. Le Luherne)

CAMPING

Après contrôle de l'ordonnateur et du comptable publique, les comptes sont en adéquation et le Compte financier unique 2025 est arrêté comme suit.

Section d'exploitation

Dépenses de fonctionnement	—————>	6 151,03 euros
Recettes de fonctionnement	—————>	6 151,03 euros
Déficit d'exploitation 2025	—————>	0 euros
Résultat reporté	—————>	0 euros
Résultat à la clôture de l'exercice	—————>	0 euros
Reste excédent reporté (compte 002)	—————>	0 euros (RF)

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	—————>	3 139,43 euros
Recettes d'investissement	—————>	6 151,03 euros
Excédent d'investissement 2025	—————>	3 011,60 euros
Excédent reporté	—————>	7 377,01 euros
Résultat à la clôture de l'exercice	—————>	10 388,61 euros

VOTE :

Le maire doit se retirer de la séance concernant le vote du CFU.

14 pour

**Budget Primitif Commune
2026**

VOTE DES TAUX (taxe habitation, taxes foncières) en 2026

Le Maire expose :

Le maire propose de ne pas augmenter les taux en 2026. Le produit serait donc sensiblement équivalent à 2025 (compte tenu de l'évolution des bases).

	Bases 2025	Taux 2025	Produit 2025	Bases 2026	Taux proposés 2026
Taxe foncière bâtie	631 944	40,83%	258 022	648 800	40,83%
Taxe foncière non bâtie	66 219	69,99%	46 347	67 000	69,99%
Taxe d'habitation	55 433	17,88%	9 911	53 800	17,88%
Total			314 280		

VOTE :

15 pour

BUDGET PRIMITIF

Dépenses / recettes de fonctionnement : **1 192 713,00 euros**

Dépenses d'investissement : **1 335 603,53 euros**

Recettes d'investissement : **1 403 736,18 euros**

Simon Charles indique que la préparation du budget 2026 présenté a été réalisée sous la précédente mandature et diffuse une présentation détaillée.

Marie-Claude Collet demande qui a fait le budget et pourquoi la commission budgétaire ne s'est pas réunie. Simon Charles et Richard Pailloux répondent qu'il a été préparé lors du précédent mandat par Eric Butet et que la commission, non obligatoire, n'a pu être réunie faute d'un agenda chargé en fin de mandat

Rabah Laïchour demande à quoi correspondent les 261000€ de remboursement du chapitre 16. Simon Charles répond que cela est principalement lié au remboursement de l'emprunt relais MSA pour la MAM avec 200 000€ prévus sur 2026 et 130 000€ sur 2027. En complément Charles Le Luherne demande des précisions sur le versement des subventions.

Simon Charles et Richard Pailloux répondent que les remboursements pourront être ajustés en fonction de la date réelle de versement des subventions et effectués dès que possible pour minorer la charge d'intérêts. Richard Pailloux indique que le délai pour la subvention FEADER est de 2 à 3 ans et que le projet a dû être lancé sans attendre la réponse car sinon on aurait dépassé le délai de validité des autres subventions. Frédéric David précise que le FEADER ne représente qu'une part limitée des subventions concernant la MAM et que les autres subventions sont acquises.

Marie-Claude Collet souhaite recevoir les présentations diffusées pour le CFU 2025 et le budget 2026. Richard Pailloux répond que cela sera fait.

Charles Le Luherne partage la même demande et souligne la clarté des documents présentés.

VOTE :

12 pour 3 contre (R. Laïchour, MC Collet, C. Le Luherne)

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CAMPING

Il propose de verser une subvention d'équilibre au budget annexe camping de **1 501,66 €**

VOTE :

15 pour

Budget primitif camping 2026

Dépenses de fonctionnement : **6 366,66 euros**

Recettes de fonctionnement : **6 366,66 euros**

Dépenses d'investissement : **11 865,00 euros**

Recettes d'investissement : **16 755,27 euros**

VOTE :

15 pour

Richard Pailloux remercie Eric Butet, Charles Simon et Frédéric David pour les travaux budgétaires.

Voirie à La Mothe Jacquelin

Le Maire expose :

Des travaux de voirie doivent être réalisés à La Mothe Jacquelin.

Il a été fait appel à plusieurs entreprises pour deviser les travaux.

L'entreprise Roche TP propose pour l'ensemble des travaux : 12 900,00 € HT soit 15 480,00 € TTC ; l'entreprise Bonneau : 9 017,50 € HT soit 10 821,00 € TTC

Il est demandé au Conseil Municipal d'acter la réalisation des travaux et d'opter pour l'une des entreprises.

Richard Pailloux explique que ce chantier doit être pris en charge à 80% par le Syndicat de Desserte. Par conséquent, ce sujet est reporté à un prochain conseil en intégrant cette évolution.

Voirie au parking de la D1

Le Maire expose :

Des travaux de voirie doivent être réalisés au parking de la D1

Il a été fait appel à plusieurs entreprises pour deviser les travaux.

L'entreprise Roche TP propose pour l'ensemble des travaux : 2 590,00 € + 7 429,00 € = 10 019,00 € HT soit 12 022,80 € TTC ; l'entreprise Bonneau : 10 500,00 € HT soit 12 600,00 € TTC

Il est demandé au Conseil Municipal d'acter la réalisation des travaux et d'opter pour l'une des entreprises.

Marie-Claude Collet demande si le prix est toujours valable, le devis Roche TP étant de juin 2025. Richard Pailloux précise avoir contacté l'entreprise dans la semaine qui lui a confirmé que oui

Charles Le Luherne souhaite savoir quel est le besoin. Richard Pailloux répond que l'entrée est en mauvais état avec des graviers qui descendent sur la route.

VOTE :

Entreprise Roche TP 15 pour

Voirie Rue des Gravées

Le Maire expose :

Des travaux de voirie doivent être réalisés rue des Gravées.

Il a été fait appel à plusieurs entreprises pour deviser les travaux.

L'entreprise Roche TP propose pour l'ensemble des travaux : 12 174,25 € HT soit 14 609,10 € TTC ; l'entreprise Bonneau : 7 227,10 € HT soit 8 672,52 € TTC

Il est demandé au Conseil Municipal d'acter la réalisation des travaux et d'opter pour l'une des entreprises.

Richard Pailloux indique qu'il s'agit de la portion comprise entre la barrière de sortie et le début de la route des Cabanes, section très dégradée.

VOTE :

Entreprise Bonneau 15 pour

Voirie rue du Champ Fief

Le Maire expose :

Des travaux de voirie doivent être réalisés rue du Champ Fief.

Il a été fait appel à plusieurs entreprises pour deviser les travaux.

L'entreprise Roche TP propose pour l'ensemble des travaux : 12 287,50 € HT soit 14 745,00 € TTC ; l'entreprise Bonneau : 11 649,80 € HT soit 13 979,76 € TTC

Il est demandé au Conseil Municipal d'acter la réalisation des travaux et d'opter pour l'une des entreprises.

Anthony Boiron demande si nous pouvons déjà essayer l'entreprise Bonneau rue des Gravées puis voter. Richard répond qu'il y a urgence pour ces travaux et que cela signifierait décaler d'un an.

VOTE :

Entreprise Bonneau 15 pour

Tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif pal 1 ^{ère} classe	C	1	12 heures
Adjoint administratif	C	1	35 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	3	35 heures
Adjoint technique	C	1	28 heures et 17 minutes annualisées

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois ont été inscrits au budget de la mairie de Sansais, chapitre 012.

VOTE :

12 pour 3 abstentions (R. Laïchour, MC Collet, C. Le Luherne)

Création d'emploi d'adjointe administrative principale de 2^{ème} classe

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi permanent à temps complet d'adjointe administrative territoriale, et de créer un emploi d'adjointe administrative principale de 2^{ème} classe en raison d'un avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant, à compter du 1^{er} mars 2026 :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif pal 1 ^{ère} classe	C	1	12 heures
Adjoint administratif pal 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	3	35 heures
Adjoint technique	C	1	28 heures et 17 minutes annualisées

Le Maire précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2026

Richard Pailloux précise qu'il s'agit d'un avancement pour Mme Charrier.

VOTE :

12 pour 3 abstentions (R. Laichour, MC Collet, C. Le Luherne)

Commissions communales

Le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Il vous est proposé de créer **9 commissions**, composées d'autant de membres du conseil municipal que possible et d'y associer les habitants volontaires de la commune et chargées respectivement des thèmes suivants :

Communication

Développement touristique et commercial

Evènementiel

Ecole, petite enfance et jeunesse

Environnement

Affaires sociales : *commission fermée aux habitants pour raison de confidentialité*

Voirie

Associations

Pôle Santé

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : de créer les 9 commissions municipales sus mentionnées

Article 2 : d'arrêter la composition de chaque commission comme suit : 1 vice-président.e, et des membres.

Charles Le Luherne demande s'il est possible d'intégrer une commission ultérieurement. Richard Pailloux répond que oui.

Article 3 : après appel à candidatures, le Conseil municipal décide d'affecter les élu.e.s dans les différentes commissions :

Communication : F. David, S. Charles, A. Bergot

Développement touristique et commercial : C. Mady, V. Raivard, A. Bergot, V. Bernon, M. Lechelon, C. Le Luherne

Evènementiel : S. Charles, J. Baraton, A. Boiron

Ecole, petite enfance et jeunesse : M. Lechelon, M. Lapeyrie, S. Charles, G. Roy, C. Mady

Environnement : J. Baraton, C. Le Luherne, A. Boiron, A. Bergot, V. Raivard

Affaires sociales : *commission fermée aux habitants pour raison de confidentialité* :

A. Bergot, V. Raivard, J. Baraton

Voirie : V. Bernon, J. Baraton, S. Charles, A. Boiron

Associations : M. Lechelon, V. Bernon, C. Mady, S. Charles, J. Baraton

Pôle Santé : M. Lapeyrie, G. Roy, J. Baraton

Lors de la 1^{ère} réunion elles désignent un vice-président

Leur fonctionnement n'est régi par aucune règle particulière, elles étudient les questions soumises au conseil municipal mais ne peuvent prendre aucune décision.

Représentant.e.s dans les différents organismes

EPCI

Pour le CLETC (CAN), Richard Pailloux précise qu'il doit s'agir obligatoirement du maire et du premier adjoint.

Il indique également qu'ID79 est un service du département apportant une aide technique aux communes (voirie, bâtiments etc.)

Structure	titulaires	Suppléants
Parc naturel régional	- R. Pailloux (13 pour, 2 abstentions = MC Collet + R. Laïchour)	- A. Boiron (Vote A. Boiron 10 C. Le Luherne 5 = MC Collet + R. Laïchour + C. Le Luherne + A. Bergot + C. Mady)
CLETC (CAN)	- R. Pailloux (unanimité)	- C. Simon (unanimité)
SIEDS	- J. Baraton (12 pour, 3 abstentions = MC Collet + R. Laïchour + C. Le Luherne)	- F. David (12 pour, 3 abstentions = MC Collet + R. Laïchour + C. Le Luherne)
Syndicat pompiers La Courance	- F. David (12 pour, 3 abstentions = MC Collet + R. Laïchour + C. Le Luherne) - V. Bernon (12 pour, 3 abstentions = MC Collet + R. Laïchour + C. Le Luherne)	- J. Baraton (12 pour, 3 abstentions = MC Collet + R. Laïchour + C. Le Luherne)
CNAS	- M. Lapeyrie (12 pour, 3 abstentions = MC Collet + R. Laïchour + C. Le Luherne)	
Syndicat de desserte des MM	- R. Pailloux (Vote R. Pailloux 12 MC Collet 3 = MC Collet + R. Laïchour + C. Le Luherne) - A. Bergot (12 pour, 3 abstentions = MC Collet + R. Laïchour + C. Le Luherne)	- J. Baraton (12 pour, 3 abstentions = MC Collet + R. Laïchour + C. Le Luherne) - S. Charles (12 pour, 3 abstentions = MC Collet + R. Laïchour + C. Le Luherne)

Syndicat des MM	- A. Boiron (13 pour, 2 abstentions = MC Collet + R. Laïchour)	- C. Le Luherne (15 pour)
Nature solidaire/AIPEMP	- J. Baraton (12 pour, 3 abstentions = MC Collet + R. Laïchour + C. Le Luherne)	- M. Lechelon (13 pour, 2 abstentions = MC Collet + R. Laïchour)
MFR	- V. Raivard (12 pour, 3 abstentions = MC Collet + R. Laïchour + C. Le Luherne)	- A. Bergot (12 pour, 3 abstentions = MC Collet + R. Laïchour + C. Le Luherne)
ID79	- J. Baraton (12 pour, 3 abstentions = MC Collet + R. Laïchour + C. Le Luherne)	- V. Bernon (13 pour, 2 abstentions = MC Collet + C. Le Luherne)

- **Comité des fêtes :**

2 titulaires : -**S. Charles** (13 pour, 2 abstentions = MC Collet + R. Laïchour)

-**A. Boiron** (13 pour, 2 abstentions = MC Collet + R. Laïchour)

2 suppléants -**M. Lechelon** (13 pour, 2 abstentions = MC Collet + R. Laïchour)

-**V. Bernon** (13 pour, 2 abstentions = MC Collet + C. Le Luherne)

- **Référent sécurité routière** : **J. Baraton** (13 pour, 2 abstentions = MC Collet + R. Laïchour)

- **Référent canicule** : **M. Lapeyrie** (12 pour, 3 abstentions = MC Collet + R. Laïchour + C. Le Luherne)

- **Commission des impôts** (informations relatives à cette commission sur www.collectivites-locales.gouv.fr espace dédié)

Le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission, dont le maire est membre de droit :

24 propositions doivent être faites sur une liste de contribuables, l'ordre ne préjuge pas des personnes qui seront désignées (6 titulaires et 6 suppléants).

Le rôle de la commission est de donner un avis chaque année sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale

Proposition de titulaires	Proposition de suppléants
MADY Dominique	LAÏCHOUR Rabah
BARATON Jacky	COLLET Marie-Claude
CADET Jacques	BONNEAU Béatrice
LE LUHERNE Charles	JEANNEAU Didier
DAVIET Daniel	HUG Océane
VIGER Arnaud	TESSIER Suzanne
JURDANA Karolin	GODREAU Stéphane
BRUCKER Enzo	ROBIN Laurence
FALLOTTE Claude	PETORIN Frédérique
LAPEYRIE Magali	DAVID Frédéric
SCHLETUS Josiane	GIRARD Marie-Suzel
BOUHIER Corinne	ALVES Patricia

Vote : 14 pour 1 abstention (R. Laïchour)

Tarif des salles à la journée pour les particuliers

ANNEXE 3 – TARIFS ARRETES LE 01/01/2026

⇒ **LOCATION DES SALLES**

SALLE DES FETES		ETE	HIVER
SANSAIS		Mai à septembre	Octobre à avril
Week-end*	Commune*	170€	200€
	Hors commune*	380€	430€
A la journée**	Commune	85€	100€
	Hors commune	190€	215 €

SALLE DU CHATELET		ETE	HIVER
LA GARETTE		Mai à septembre	Octobre à avril
Week-end*	Commune*	220€	250€
	Hors commune*	470€	500€
A la journée**	Commune	110 €	125 €
	Hors commune	235 €	250€

*La location « week-end » s'entend du samedi matin au dimanche soir. Un supplément de 50€ sera demandé si l'utilisateur souhaite la salle dès le vendredi après-midi. Possibilité d'une journée supplémentaire au tarif de 150 €.

**La location à la journée s'applique du lundi au vendredi, hors week-end.

⇒ **CAUTION**

Lors de la confirmation de réservation, l'utilisateur déposera auprès de la Commune 2 chèques de caution :

- un chèque de « caution détérioration et ménage » : **1000€**
- un chèque de « caution énergie » : **50€**

Richard Pailloux précise qu'il s'agit d'ajouter un tarif à la journée pour répondre à des demandes, les autres tarifs votés en novembre restent valables.

Vote : 15 pour

Questions diverses :

A la demande de Marie-Claude Collet, Simon Charles et Richard Pailloux font un retour du Conseil Communal ayant eu lieu le matin avec l'élection du bureau de la CAN.